

## **Rapport spécial de l'ONU sur les droits des personnes handicapées en France : Fermer les établissements médico-sociaux au nom de l'inclusion ? Mise en garde de Force Ouvrière**

Une rapporteure spéciale de l'ONU a été missionnée en 2017 pour examiner les questions liées aux droits des personnes handicapées en France à la lumière des normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme.

À la suite de la visite qu'elle a effectuée en octobre 2017, la rapporteure a publié un rapport définitif début 2019.

Elle y établit des recommandations sur un certain nombre de domaines, dont l'accessibilité, la participation des personnes, l'éducation, le travail et l'emploi, la protection sociale.

Prônant la pleine citoyenneté des personnes handicapées en milieu ordinaire « sur la base de l'égalité avec les autres », elle exhorte le Gouvernement à « *adopter un plan d'action concret pour fermer progressivement tous les établissements (médico-sociaux) existants et transformer le marché actuel de l'offre de services aux personnes handicapées en une offre de services de proximité, notamment en matière de logements adaptés.* »

**FO est en désaccord avec cette requête.**

FO est bien évidemment favorable à ce qu'il y ait davantage de personnes handicapées en milieu ordinaire, ce qui est bénéfique à ces personnes et à tous.

FO est bien évidemment favorable à davantage d'inclusions en milieu ordinaire réussies, ce qui signifie la mise à disposition de moyens, notamment de professionnels qualifiés en tant que de besoin, selon le type et la sévérité du handicap.

Mais, le milieu ordinaire, éducatif ou professionnel, ne peut pas accueillir, intégrer, inclure toutes les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions.

**C'est pourquoi une offre spécialisée doit continuer à être dispensée et améliorée, pour répondre aux besoins et attentes des personnes et de leurs proches, de façon optimale.**

Tel est, pour FO l'intérêt du :

- maintien d'établissements et structures spécialisées ;
- de personnels qualifiés et formés ;
- de moyens de fonctionnement adaptés.

**FO est donc en désaccord avec l'injonction de désinstitutionalisation faite par ce rapport et met en garde contre une démarche qui, sous couvert d'inclusion, viserait surtout à faire des économies budgétaires, au détriment des personnes handicapées et de leurs proches.**

Paris, le 13 mai 2019

Contact :

**Anne BALTAZAR**

Conseillère confédérale  
chargée du Handicap

**Secrétariat général**

✉ [abaltazar](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.59